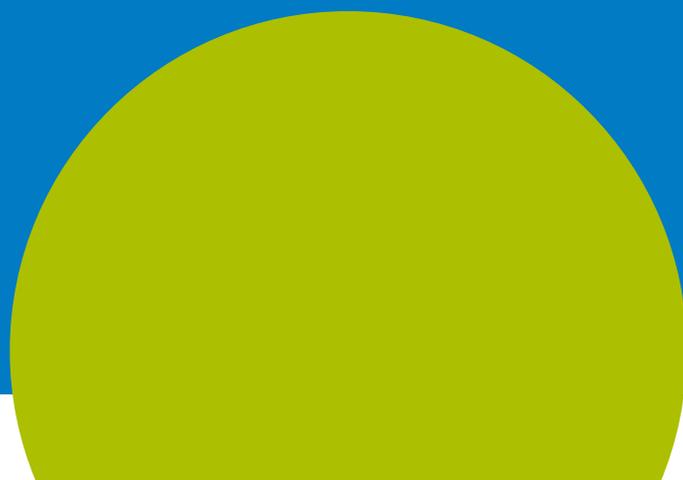


VdB le mag

LE NOUVEAU
RENDEZ-VOUS
DE VOTRE COMMUNE



VDB LEMAG! DÉBARQUE.

Chères lectrices et chers lecteurs,

Le *Val de Bagnes Infos* va subir une mue et devenir le *VdB Le Mag!* Ce changement de titre et de format interviendra dès la prochaine publication, début 2023. Notre service de communication désire proposer aux fidèles lecteurs de la brochure communale une mouture dynamique et diversifiée en format magazine. Vous retrouverez dans cette nouvelle publication davantage d'informations qui pourront être transmises aussi bien sous forme d'infographies, de galeries photos, de reportages, d'interviews et d'autres rubriques qui seront parfois accompagnées de contenus multimédias à consulter en ligne.

L'année prochaine, le nombre de parutions restera identique à l'ancienne version (quatre par année). *VdB Le Mag!* sera composé de seize à vingt pages, imprimé à environ cinq mille cinq cents exemplaires et distribué en tout-ménage sur tout le territoire communal.

En attendant de découvrir le prochain numéro de notre brochure, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette dernière édition de l'année. Merci de votre fidélité. !



VAL de BAGNES infos

N° 9 – Décembre 2022

04 Perspectives
hivernales

05 Programme
de législature

16 Mérites culturels
et sportifs



CHÈRES CITOYENNES ET CHERS CITOYENS,

Verbier vient d'être élue, pour la deuxième année consécutive, meilleure destination de ski du monde. Grâce au travail formidable de l'ensemble des actrices et des acteurs du tourisme, la station a été plébiscitée une fois de plus. C'est une excellente nouvelle pour lancer cette nouvelle saison 2022-2023!

Elle s'annonce sous les meilleurs auspices, même si la crainte d'une pénurie énergétique plane encore. Aux dernières nouvelles, notre ministre de l'économie, Guy Parmelin, se voulait rassurant, en affirmant que, pour cet hiver, «la situation s'est un peu détendue». Dans le programme dévoilé par le Conseil fédéral, le 23 novembre, la fermeture des stations de ski n'arriverait que dans la quatrième phase des mesures d'urgence.

La commune continue à encourager chacune et chacun à limiter sa consommation énergétique et, bien sûr, pas seulement pour que les installations mécaniques puissent continuer à fonction-

ner, mais simplement pour que chacun-e puisse continuer à bénéficier d'énergie dans les mois à venir.

Le succès que rencontre notre destination touristique ne peut que nous encourager à poursuivre notre action pour renforcer les atouts de Val de Bagnes. Cet automne, avec le Conseil municipal, nous avons fait le bilan de l'avancée de notre Programme de législature (voir p. 5) et nous avons pu constater que 98 % des mesures prévues pour relever les six défis que nous nous sommes fixés avaient été lancées.

Chères citoyennes, chers citoyens, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour cette période de fêtes et un bon passage vers une nouvelle année qui, je l'espère, comblera tous vos vœux. ★

Christophe Maret
Président



© VERBIER TOURISME

DE BELLES PERSPECTIVES POUR LE TOURISME

Les réservations vont bon train dans la station qui vient d'être encore une fois primée. Plusieurs nouveautés renforceront l'attractivité de la destination cet hiver.

Pour la deuxième année consécutive, Verbier a été jugée meilleure destination de ski du monde, lors des World Ski Awards. Habituellement, la remise du prix se déroule à Kitzbühel, mais comme elle n'avait pas lieu cette année, Verbier Tourisme a décidé de marquer le coup au W – également primé cette année, comme meilleur hôtel de ski du monde – en présence de nombreux partenaires.

«Ce World Ski Award est un prix collectif qui récompense tous nos partenaires engagés au quotidien pour fournir des prestations et des offres de très grande qualité, souligne Simon Wiget, le directeur de Verbier Tourisme. Nous avons donc réuni lors de cette rencontre des personnes et des organisations qui avaient

été distinguées au cours de cette année. C'était une magnifique soirée qui a permis de renforcer encore les liens entre les acteurs et les actrices du tourisme.» Les partenaires réunis avaient toutes et tous été primés durant l'année dans divers classements et concours. Il s'agissait de: W Restaurants, W Hôtel, Chalet d'Adrien – Restaurant, Chalet d'Adrien – Hôtel, Cordée des Alpes, La Channe

by Marco Bassi, La Grange, Le 22 by Le Crock no Name, L'Expérimental Chalet, Palp Festival, Alpage de la Chaux – Daniel Luisier, Jean-Philippe Terrettaz / Shita, Verbier Tourisme, Tesla Transfers, Leo Trippi.

La remise du prix lance la saison sur de très bonnes bases. La neige et le froid ont aussi permis d'ouvrir une belle part du domaine skiable. «Les conditions sont excellentes et les perspectives, du point de vue des réservations, sont aussi très bonnes pour le début de l'hiver, de l'avis de tous les prestataires», analyse Simon Wiget, en soulignant également que la tendance aux réservations de dernière minute ne permet pas de se projeter

sur l'ensemble de la saison. Laurent Vaucher, le directeur de Téléverbier, note également que «tous les indicateurs sont au vert en termes de réservations et de préventes. Mais, tempère-t-il, attention, rien n'est acquis. La saison est longue.» Il se réjouit aussi de l'achèvement de la rénovation des installations d'enneigement mécanique qui a permis d'ouvrir dès mi-novembre les pistes jusqu'aux Ruinettes. Philippe May, le directeur de l'École suisse de ski de Verbier confirme que les réservations de cours sont déjà supérieures à celles de l'année dernière, qui était une année record.

Les touristes pourront également découvrir plusieurs nouveautés qui renforcent l'attractivité du domaine skiable. Dans l'enchaînement de la nouvelle télécabine Médran-Ruinettes (Barnes Line) inaugurée l'année dernière, la modernisation des installations s'est poursuivie avec la mise en service du nouveau télésiège de La Pasay, à six places, équipé de bulles de protection, qui offrira un débit final près de deux fois supérieur à celui proposé par l'ancien télésiège faisant passer le temps de parcours de 11 minutes à moins de 5 minutes. Le nouveau restaurant de La Pasay complète les améliorations à Bruson. L'ancienne buvette laisse place à un restaurant beaucoup plus spacieux, situé face au massif du Mont-Blanc et disposant d'une magnifique terrasse panoramique. Pour Laurent Vaucher, ces changements permettent de «rendre beaucoup plus attractif le secteur de Bruson et de bénéficier en plein de la magnifique piste de La Pasay.»

Il se réjouit aussi de l'inauguration de la plateforme panoramique du Mont-Fort, à 3330 mètres d'altitude, qui permettra d'exploiter pleinement le panorama exceptionnel de ce lieu dans le cadre d'un tourisme quatre saisons et viendra compléter les offres développées récemment sur ce site telles que la Via Cordata, la Via Ferrata et la Mont4Zipline. ★

Les touristes pourront également découvrir plusieurs nouveautés qui renforcent l'attractivité du domaine skiable.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE: LES SIGNAUX SONT AU VERT

Les autorités municipales se sont dotées d'un Programme de législature pour répondre aux défis de la commune durant ces prochaines années.

Deux fois par année, elles se penchent sur le programme pour analyser son état d'avancement. Elles l'ont fait à nouveau cet automne pour constater que «tous les signaux étaient au vert», analyse le secrétaire général de la commune, Pierre-Martin Moulin. On constate en effet, sur la représentation graphique, que 98% des projets prévus ont été lancés. C'est dire aussi que, entre le printemps et l'automne, 25% des projets qui n'avaient pas débuté ont démarré. Cinq ont déjà abouti.

Pour rappel, le programme de législature contient six défis, qui comptent chacun quatre objectifs:



📍 Défi tourisme:

Étendre l'attractivité touristique

- Accueillir nos hôtes durant toute l'année sur tout le territoire;
- Accompagner les acteurs et prestataires dans leur développement;
- Favoriser la création d'offres;
- Partager une même vision.

🌿 Défi environnement:

Intégrer les principes de durabilité dans l'action collective

- Préserver le patrimoine naturel;
- Accroître la sensibilisation à la protection de l'environnement;
- Optimiser les ressources et la production locale;
- Favoriser la consommation locale.

👤 Défi société:

Favoriser le bien-être et le vivre ensemble

- Renforcer les liens sociaux;
- Enrichir le panel de loisirs et d'activités;
- Garantir le sentiment de sécurité;
- Asseoir l'offre sanitaire.

🏠 Défi infrastructures:

Améliorer le cadre de vie

- Réaliser un urbanisme durable bénéficiant au bien-être commun;
- Favoriser l'accessibilité à l'ensemble du territoire;
- Développer les itinéraires sportifs;
- Soutenir la mobilité durable.

🏢 Défi économie:

Proposer les conditions-cadres d'une économie innovante

- Favoriser l'implantation d'entreprises;
- Consolider l'attrait fiscal et parafiscal;
- Promouvoir l'agriculture locale;
- Mettre en place une politique de formation attrayante.

👥 Défi administration:

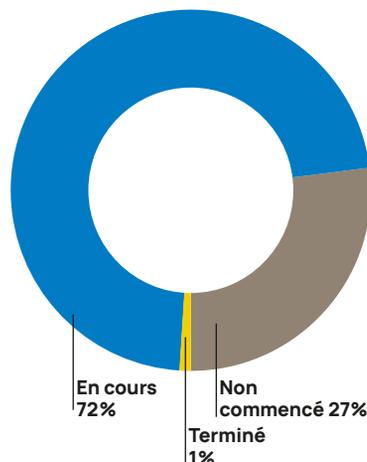
Offrir une administration agile

- Maintenir un lien de proximité avec les citoyens;

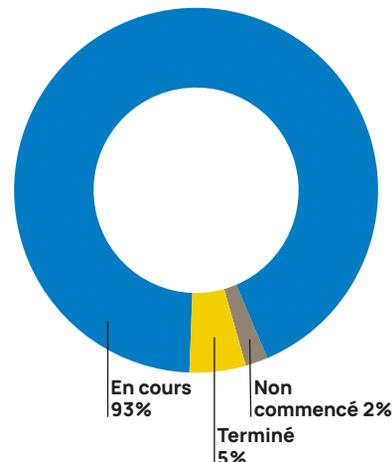
- Positionner l'administration comme modèle de référence;
- Développer la cyberadministration;
- Pérenniser le processus de fusion.

L'état d'avancement du Programme de législature a été présenté au Conseil général le 14 décembre et les informations sur l'avancement des travaux ont été mises à jour sur la page internet dédiée, qui permet de suivre en tout temps les détails de ce programme touchant à tous les secteurs de la commune de Val de Bagnes et à tous les dicastères. ★

État des mesures
printemps 2022



État des mesures
automne 2022



NOUVELLES COMMUNALES

Zoom sur certaines décisions du Conseil municipal durant les mois de juin à octobre 2022.
Pour en connaître davantage: www.valdebagnes.ch/decisions



Stratégie de communication institutionnelle

Dans sa volonté d'améliorer la communication des affaires communales, le Conseil municipal souhaite mieux informer la population sur les actions et mesures entreprises. À la suite de la fusion des communes, il a été décidé de renforcer les moyens en termes de communication institutionnelle sur trois piliers:

1. favoriser la transparence des informations tout au long de l'année et du cycle de vie des projets;
2. développer l'engagement de nos collaborateurs pour faire connaître nos services;
3. accompagner la population dans son intérêt pour l'organisation et les prestations que propose la commune.

Ainsi, avec l'aide d'une agence de communication, l'État-major de la commune a élaboré un concept de communication autour du slogan «La parole aux acteurs». L'idée générale est de présenter les actions et projets communaux selon le prisme des défis du Programme de législature (programme. valdebagnes.ch) en y expliquant le travail quotidien des collaborateurs de l'administration communale.

Mesures de pénurie d'énergie

La commune prend des dispositions et met en place certaines mesures d'économie d'énergie. Celles-ci ont été décidées par les autorités sur la base des recommandations du canton du Valais, de la *task force* de l'Antenne régions Valais romand et d'Altis. Voici les principales mesures entreprises.

Éclairage public

Le Conseil municipal renonce à couper l'éclairage public principalement pour des raisons de sécurité. La visibilité dans l'espace public, notamment en cas de chaussée enneigée/verglacée, est jugée primordiale pour le confort de la population.

Éclairage de Noël

Selon les traditions, les fêtes sont mises à l'honneur au sein de la commune. Cependant, les décorations de Noël sont adaptées à la situation et les ornements non-énergivores sont mis en place notamment sur les deux sapins de Noël du Châble et de Verbier.

Éclairage patrimonial

Les éclairages jugés «esthétiques» pour la mise en valeur des bâtiments, des édifices historiques et des œuvres d'art sont éteints sur le territoire communal.

Chauffage des locaux

La température dans les locaux et bâtiments communaux est abaissée dans la plupart des cas pour être plafonnée à 20 degrés.

Les structures d'accueil pour la petite enfance resteront à température habituelle. Certains lieux moins utilisés peuvent être mis hors gel. Le confort des usagers sera évalué selon les cas.

Autres mesures internes prises par la commune

- **Gestion de l'eau / eau chaude**
La mise hors service des robinets d'eau chaude dans les bâtiments administratifs (hors jeunesse) sont actés.
- **Ventilation / climatisation**
Les plages horaires de ventilation sont revues à la baisse.
- **Consommation d'électricité dans les bâtiments**
Des recommandations internes concernant l'utilisation de la lumière, des appareils électriques et informatiques sont communiquées. Les agents d'entretien sont sensibilisés et formés.

La Municipalité vous remercie pour votre compréhension et votre adaptabilité nécessaire à la bonne gestion de la période à venir. Elle fait également confiance au bon sens et à la responsabilité de l'ensemble de la population.

Constitution de zones réservées sur le territoire communal

Dans le cadre de la révision globale du Plan d'affectation des zones, le Conseil municipal a validé l'instauration de 54,6 ha de zones réservées sur certaines zones à bâtir du territoire communal. Dans la continuité, le dossier a été mis en consultation publique auprès du Service de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Au terme de la mise à l'enquête, la commune a reçu vingt-trois oppositions et organisera des séances d'information avec les personnes concernées, avant de transmettre les oppositions au Conseil d'État pour traitement. Les différents périmètres des zones réservées ainsi que le rapport explicatif sont consultables sur le site de la commune.

Relation contractuelle entre la commune et Téléverbier SA

Le Conseil municipal a pris connaissance et accepté deux avenants aux conventions liant la commune à Téléverbier SA. Les différentes modifications concernaient trois principaux enjeux (participations financières de Téléverbier SA à des projets d'intérêt général, adaptation de la grille tarifaire, changement apporté aux installations sur le domaine skiable de Bruson). Ces objets relevant de la compétence du Conseil général, celui-ci s'est vu présenter les différentes thématiques en séance du 23 novembre. Les résultats des votes sont disponibles en ligne (www.valdebagnes.ch/avis). ★



Un nouveau directeur opérationnel pour le dicastère «Jeunesse, formation et cohésion sociale»

En remplacement de la titulaire du poste, le Conseil municipal a nommé Matthieu Moulin à la tête du dicastère «Jeunesse, formation et cohésion sociale». Entré en fonction le 1^{er} octobre 2022, Matthieu Moulin est âgé de 50 ans et domicilié à Vollèges. Il aura pour mission de consolider la mise en place d'un nouveau dicastère au service de la jeunesse de 0 à 25 ans. Le Conseil estime que son expérience d'auditeur en structures d'accueil est un plus pour trouver du liant entre toutes les phases de l'évolution éducative de notre jeunesse. Ses deux ans de présence au sein du bureau du Conseil général et de la commission législative «ATCM» lui permettent également d'avoir une connaissance des projets et de l'organisation de notre administration.

Directive sur les subventions agricoles

Le Conseil municipal approuve la directive sur les subventions agricoles qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les principaux buts de cette directive sont de pérenniser et de renforcer l'espace rural et les infrastructures, de préserver une agriculture dynamique, viable, productive, innovante, intégrée au territoire et ouverte sur l'extérieur, de consolider une agriculture durable, garante de l'environnement, des paysages et de la biodiversité. Les détails de la directive et les différents mécanismes de soutien financier sont disponibles auprès du préposé agricole et consultables directement en ligne.



LE PROJET CURALA À LA RENCONTRE DES BAGNARDS

Le 11 octobre dernier se tenait la première réunion publique d'information du Projet Curala au Châble. Les habitants, présents en nombre, ont eu l'occasion de découvrir les prémices d'un travail de longue haleine qui entend répondre aux défis de notre temps.

Société



Projection du Projet Curala (début des travaux prévu en 2026).

Comment s'adapter au monde de demain sans rien perdre de ce qui fait l'identité locale? Un tour de force audacieux qui ne laisse personne indifférent.

**Des bâtiments
éco-conçus
aux façades boisées et
aux abords végétalisés**

Vue du ciel, la place Curala est un croissant de béton, un sourire gris, au pied des majestueux sommets du val de Bagnes. Avec sa télécabine qui mène à Verbier et Bruson, sa gare ferroviaire et son vaste parking à ciel ouvert, elle

est pourtant le point névralgique et incontournable du Châble. C'est ici-même, à l'horizon 2030, que le projet Curala entend déployer un nouveau lieu de vie, mixte et attrayant, autour des infrastructures existantes. L'objectif? Rendre un sourire éclatant à Curala, renforcer le bien-être de ses habitants et donner du charme à cette place bordée par la Dranse qui sera, à terme, enjambée de nouveaux points de passage pour gagner le village historique...

Présentation du cahier des charges du concours d'investisseurs

2016

2018

Présentation du concours d'investisseurs et du projet lauréat et présentation publique

Présentation du projet et confirmation du programme Inauguration de la nouvelle gare TMR des équipements publics

2019

2020

Présentation du PPP et du programme des équipements publics

Préparation de Révision partielle du PAZ et PAD

2021

DÉCEMBRE Élargissement des horaires de desserte de la télécabine

Venu en nombre le 11 octobre, le public curieux a découvert avec intérêt les images de synthèse dévoilant le visage du nouveau quartier: des bâtiments éco-conçus aux façades boisées et aux abords végétalisés, mêlant appartements, bureaux, commerces, services, résidences touristiques, hôtel et espaces communs. Les voitures? Elles disparaissent dans des parkings souterrains. Quant au HUB, sorte de plaque tournante attenante à la télécabine, il abrite — et masque avantageusement — l'intégralité des moyens de locomotion, tournés vers le multimodal (bus, train, vélo).

Construire l'avenir

Comme le rappelle le président de commune Christophe Maret, «ce dossier remonte à près de dix ans, et nous en sommes les



dépositaires aujourd'hui. Depuis ses débuts, il a fortement évolué, pourtant, il reste encore du chemin! Certains s'interrogent aujourd'hui sur différents aspects, et c'est bien normal: il va falloir qu'on en tienne compte.» Et concernant la problématique de contournement du Châble? «Le problème du trafic doit bien sûr être étudié et les autorités politiques, très conscientes, se penchent dessus. Mais ce problème est global, il n'est de loin pas lié uniquement au projet Curala», tient-il à préciser.

Un projet pour les locaux avant tout

A certaines voix qui s'élèvent contre la dimension du projet, Christophe Maret répond: «Il faut bien comprendre que Curala a été pensé dès l'origine comme un tout, afin de pouvoir répondre aux défis majeurs qui nous attendent comme le changement climatique, la gestion des ressources, la mobilité, les mutations économiques et, bien sûr, l'évolution démographique. Si le Président reconnaît l'ampleur du projet, il évoque sans rougir les besoins de sa commune: «Nous devons apporter des solutions viables à nos habitants et aux futures générations; on ne peut pas dissocier la qualité de vie des perspectives économiques. C'est parce qu'on investit et qu'on diversifie les activités que l'on pourra, notamment, apporter un cadre de vie désirable aux gens d'ici.» Reconnaisant à regret que la plupart des Bagnards vont aujourd'hui faire leurs courses à l'extérieur de la Commune, ou que les jeunes sont souvent obligés de s'expatrier en plaine, il se félicite des opportunités de Curala: «Nous souhaitons optimiser les ressources et la production locales, favoriser le circuit court, redonner un souffle à la vie de proximité, offrir des opportunités aux gens dans leur vallée. Il y a un besoin de logements abordables en location, c'est pourquoi Curala ne proposera pas de logements en PPE. J'insiste, notre volonté est d'offrir des logements en priorité aux locaux.»

«Notre but est que ce nouveau quartier développe son âme bagnarde tout en répondant aux défis majeurs du tourisme, de l'environnement, du bien-être et du vivre ensemble, de la mobilité et d'une économie innovantes» résume le président de commune, Christophe Maret.

Privilégier la mixité et créer de la vie

Christophe Maret tient encore à apporter une nuance: «Curala n'est pas un regroupement de promoteurs, mais bien d'investisseurs privés et publics qui n'ont qu'une ambition: que les habitants, comme nos hôtes de passage, soient gagnants. Car c'est un fait, le tourisme est une ressource importante de la vallée. Nous visons un tourisme moyenne-gamme, en accord avec l'esprit de notre village qui souhaite privilégier un tourisme doux. L'aménagement des berges de la Dranse en est un signe: offrir des voies de mobilité douce, favoriser et protéger notre biodiversité, étoffer les possibilités de randonnées faciles et agréables, propices à accueillir tous les publics.» Grâce à Curala, le tourisme quatre saisons va pouvoir se développer: «les résidences touristiques, abordables et bien pensées, combleront les mois creux». Christophe Maret ajoute: «Mieux vaut imaginer le tourisme que l'on veut, plutôt que de le subir. L'ambition de Curala est d'être un lieu de vie, de travail, de détente, de culture et de rencontres, avec les gens d'ici et d'ailleurs.»

À l'issue de la présentation publique du 11 octobre dernier, la Commune a invité la population à formuler ses observations. Celles-ci sont en cours d'analyse par les porteurs du projet. Les résultats seront partagés lors d'une prochaine communication. ★





RENCONTRE ENTRE LA POPULATION ET LES AUTORITÉS

Comme il est coutume dans notre commune, chaque année, le Conseil municipal organise des rencontres de dialogue avec la population.

Le Val de Bagnes Infos vous propose un condensé des thématiques abordées au Levron (27 septembre) et à Bruson (8 novembre). Ces thématiques se basent essentiellement sur les questions et remarques émanant des citoyennes et citoyens présents.

Sur la situation énergétique

(Augmentation des tarifs, énergies renouvelables – discutés au Levron et à Bruson)

L'augmentation des coûts de l'énergie pour 2023 suscite de nombreuses réactions. La problématique est complexe. En résumé, il est dit que la production d'électricité du barrage (dont la commune ne détient que 2,5%) ne couvre pas la consommation des ménages et qu'il est donc nécessaire d'acheter de l'énergie ailleurs.

Les jeunes et les aînés domiciliés à Val de Bagnes peuvent bénéficier de la gratuité des transports publics.

Pour compenser ces augmentations, la commune envisage de contribuer à la facture d'électricité des ménages communaux à hauteur de 2 centimes additionnel par kWh consommé (selon approbation du budget 2023 par le Conseil général). Il est également rappelé que notre partenaire Altis met en place un guichet énergétique qui fournira divers prestations et conseils aux consommateurs (plus de détails à lire sur notre site internet et dans le dépliant distribué par Altis en tout-ménage en novembre dernier).

Sur les transports et la mobilité

(Discutés au Levron et à Bruson)

La commune s'implique de plus en plus dans les enjeux liés à l'accessibilité et à la mobilité sur le territoire. Les actions pour renforcer l'offre de transports publics et inciter les citoyens à davantage les utiliser sont là pour le démontrer. Les jeunes et les aînés domiciliés à Val de Bagnes peuvent bénéficier de la gratuité des bus. En complément de l'offre planifiée par le Canton, la Commune a décidé d'augmenter la cadence sur des trajets fortement utilisés par les citoyens et de proposer en été des navettes spécifiques pour les lieux touristiques. Nous cherchons également des solutions constructives avec Téléverbier SA. En ce qui concerne la mobilité douce, l'intégration systématique de la pratique des vélos doit être faite en amont

de chaque projet routier dès le 1^{er} janvier 2023. Les réflexions avec le canton sont également en cours concernant les tracés de vélo.

Sur les zones réservées

(Discutées à Bruson)

L'application de zones réservées sur le territoire communal permet de se donner le temps de la réflexion quant à la planification du territoire. Les autorités communales ont ainsi décidé de définir 54 hectares de zones réservées pour procéder, dans les cinq ans, à un examen approfondi des enjeux sur ces secteurs encore faiblement bâtis ou jugés stratégiques pour le développement. Pour rappel, la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) impose aux communes un « développement vers l'intérieur », ce qui se traduit par une densification des constructions à proximité des centres existants, et une restriction stricte des constructions dans les zones éloignées des transports publics et des services. Ces réflexions impactent la question du développement des Mayens-de-Bruson tout en rappelant, à l'heure actuelle, que toutes les options restent ouvertes et doivent être analysées.

Il convient également de rappeler que des projets initialement prévus sur ces zones réservées peuvent faire l'objet de demandes de dérogation. Celles-ci sont à déposer au service des constructions.

Sur divers projets

(Discutés au Levron et Bruson)

Différentes questions et remarques ont encore fait l'objet d'échanges, nous citerons ici : la réouverture de la route de l'Artisier, toujours impossible en raison de la zone de danger, les travaux de la Maison de commune qui peinent à avancer bien que la démolition intérieure ait commencé ou encore la création d'un nouvel abattoir privé qui nécessiterait une implication des producteurs pour porter le projet avec l'aide de la commune si nécessaire. ★

Les autorités sont à l'écoute des préoccupations des citoyens et invitent la population à faire part des remarques ou suggestions directement sur le site internet communal où un bouton « réclamations » est disponible pour l'enregistrement de vos demandes qui seront traitées par les services compétents.

LA NATURALISATION: UNE ÉTAPE CRUCIALE DE L'INTÉGRATION

La commune de Val de Bagnes compte des habitant-e-s de soixante-cinq nationalités. Elle s'engage au quotidien pour permettre à chacun-e de s'intégrer dans la vie locale.

Durant les douze dernières années, cinq cent septante-six personnes ont obtenu leur naturalisation, soit après une procédure facilitée, soit au terme d'une procédure ordinaire. La naturalisation facilitée est réservée aux conjoint-e-s de citoyen-ne-s suisses et aux jeunes de moins de 25 ans et c'est le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de la Confédération qui gère toute la procédure, accélérée, d'une durée d'un an.

La naturalisation ordinaire est, pour sa part, une procédure exigeante et longue.

Déroulement du processus

La procédure compte un volet communal, un volet cantonal et un volet fédéral.

Après la constitution d'un dossier et l'enregistrement de la demande par le Bureau de l'état civil à Martigny, le Service cantonal de naturalisation envoie les dossiers des candidat-e-s à la commune pour le début de la partie communale de la procédure. Celle-ci se compose de:

- un entretien avec la Police municipale qui effectue une enquête de proximité et rédige un rapport;
- un test de connaissances générales et politiques sur les niveaux communal, cantonal, national;
- une audition par les membres de la Commission communale de naturalisation, qui remet son préavis au Conseil municipal pour décision formelle;
- l'octroi du droit de cité communal aux candidats dont le préavis est positif.

Au terme de la procédure communale, débute la partie cantonale, durant laquelle les candidat-e-s se présentent devant la sous-commission de justice en matière de naturalisation du Grand Conseil pour un examen oral traitant du système politique suisse, de la géographie et de l'histoire du canton, de la Suisse et de la commune. Si le préavis est positif, le dossier est envoyé au SEM qui préavise également les dossiers avant retour au canton.

Conditions cumulées

- Dix ans de séjours en Suisse;
- Cinq ans de séjour en Valais;
- Trois ans de séjour dans la commune;
- Intégration réussie: sociale, professionnelle, pratique de la langue;
- Pas d'aide sociale dans les trois dernières années;
- Pas de condamnation pénale.



Les dossiers des candidat-e-s sont avalisés deux fois par an par le Grand Conseil valaisan lors des sessions parlementaires de mai et de novembre.

Les candidat-e-s sont finalement invité-e-s à la cérémonie d'assermentation où ils prêtent serment et reçoivent leur acte d'origine symbolisant le succès de leur naturalisation et l'acquisition de la nationalité suisse.

La naturalisation constitue une des plus importantes étapes de l'intégration, puisque les personnes nouvellement suisses deviennent des citoyen-ne-s à part entière avec tous les droits civiques.

Durant tout ce processus, les candidats peuvent compter sur les services du délégué à l'intégration, Olivier Volluz, qui les reçoit, les oriente et les coache dans leur préparation.

Il accompagne les personnes qui parcourent ce long chemin. «Nous les aidons dans l'idée de faire de ce processus quelque chose d'inoubliable et d'intéressant plutôt que de rébarbatif. Nous favorisons leur connaissance de la réalité communale et régionale pour que, à la fin du processus, ils en sachent plus que le minimum, afin de continuer à s'intéresser à la chose publique une fois naturalisés.» C'est dans cet esprit que la commune vient aussi de réaliser un flyer «Votre voix compte» pour sensibiliser la population à l'importance de la participation à la vie démocratique. Depuis douze ans, Olivier Volluz est le «Monsieur naturalisation et intégration» de la commune de Val de Bagnes. Il exerce sa tâche avec passion... et empathie.

Les tâches sont très variées et, pour les mener à bien, le délégué collabore avec tous les services de la commune



Depuis douze ans, Olivier Volluz est le «Monsieur naturalisation et intégration» de la commune.

ainsi qu'avec divers partenaires régionaux. «Nous accueillons, nous conseillons, nous orientons et nous montons des projets qui favorisent l'intégration.»

L'intégration telle que définie dans le Programme cantonal d'intégration (PIC) suppose un double effort: la société d'accueil met à la disposition des migrant-e-s des projets leur permettant de s'intégrer socialement, professionnellement et culturellement, alors que, parallèlement, les migrant-e-s doivent s'engager à participer à ces projets destinés à améliorer leurs connaissances de la langue, du pays, de la structure sociale et administrative, des us et coutumes et des pratiques propres à notre canton et à notre pays. Le PIC subventionne à la fois le poste de délégué et les projets d'intégration. La commune signe

avec le canton un mandat de prestations pour la mise en œuvre du PIC au niveau communal. L'intégration touche tous les âges: à Val de Bagnes, les migrant-e-s peuvent bénéficier d'une primo-info à l'arrivée, de cours de français, de structures d'accueil pour la petite enfance, avec Graines de Marmots, de soirées du samedi soir du Midnight VDB pour les ados, de fêtes multiculturelles telles que VDB sans frontière ou les Saveurs de Vollèges.

Les cours de langue sont bien sûr au cœur du dispositif. «C'est la base de l'intégration», note Olivier Volluz. Actuellement, en collaboration avec les écoles primaires, il pilote un projet d'aide à la lecture, pour les enfants allophones de 3H, afin qu'ils ne rencontrent pas de souci dans la suite de leur scolarité.

Olivier Volluz a participé récemment à la journée «familles» Festi'Bagnes dans le but d'aller à la rencontre des familles migrantes qui auraient besoin de renseignements sur les services communaux ou qui désireraient préparer une demande de naturalisation.

«La diversité des personnes vivant dans notre commune est un atout et une richesse, conclut Olivier Volluz. L'intégration des personnes étrangères est finalement non seulement l'affaire des communautés publiques mais également de toutes et tous. Car Verbier est bien connue sur la planète ski pour son melting-pot unique, autant que pour ses valeurs traditionnelles architecturales, montagnardes et sportives.» ★

UNE PLACE DE RASSEMBLEMENT UNIQUE POUR LES ÉCOLES DE SKI

Après avoir testé le trou N° 17 du Golf de Verbier comme point de rassemblement des cours de ski collectifs pendant le Covid, les écoles de ski l'adoptent définitivement.



© ALPIMAGES

Les personnes qui suivent des cours collectifs auprès des écoles de ski de Verbier se réuniront désormais à cette place de rassemblement unique «N° 17». Et elles le feront avec les transports publics, les bus des hôtels ou les taxis, puisque, désormais, aucune dépose en véhicule privé n'est autorisée. Elles pourront bénéficier de l'amélioration de l'offre de transports publics au cœur de la station.

Pour Philippe May, le directeur de l'École suisse de ski de Verbier, «c'est une solution pratique pour les écoles de ski, qui favorise également l'objectif

d'améliorer la mobilité dans la station.» Il faut savoir que, les jours de pointe, en haute saison, près de six cents enfants suivent des cours collectifs auprès d'une centaine de moniteurs-trices. Additionnés aux parents qui les accompagnent, c'est donc une foule importante qui se déplace dans la station pour ces cours.

Le N° 17 avait été testé pendant le Covid pour décharger Médran, afin d'éviter les regroupements trop importants de personnes. ★



INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

En réalisant cet inventaire dans chacun de ses villages, la commune protège les témoins de son passé et accompagne les personnes qui souhaitent rénover des édifices patrimoniaux.

La législation fédérale sur la protection de la nature et du paysage oblige les communes à prendre des mesures pour protéger leur patrimoine. L'inventaire du patrimoine bâti en fait partie intégrante. Les inventaires de Bruson, Sarreyer et de Vens ont été homologués et celui du Levron va bientôt l'être. La commune poursuit ses travaux au rythme de trois inventaires lancés chaque année pour analyser les vingt-six villages et hameaux de Val de Bagnes. Aujourd'hui, ceux du Châble, de Fontanelle, de Médières et de Vollèges sont en cours.

L'inventaire permet d'éviter que le patrimoine disparaisse en raison de démolitions ou de transformations intempestives. Il donne une connaissance précise de l'état et de la qualité de chaque construction. Les bâtiments sont classés en sept catégories qui déterminent ce qui doit être impérativement maintenu en cas de transformation. Avant d'élaborer un projet de transformation, les propriétaires connaissent ainsi exactement le potentiel constructible et les contraintes de protection. «L'inventaire, explique Cédric Felley, l'architecte communal, permet d'avoir une approche cohérente des transformations. Il simplifie le travail des personnes qui souhaitent faire des rénovations et de notre Service des constructions. Nous avons aussi mis en place une sous-commission patrimoine qui soutient les démarches.» Un règlement, en cours d'analyse auprès du canton, permettra bientôt à la commune de soutenir financièrement les transformations proportionnellement aux contraintes. «Cet inventaire, explique encore Guillaume Colin, le responsable de l'aménagement du territoire, favorise les rénovations et attire de nouvelles familles dans les centres des villages et hameaux concernés.» C'est aussi l'un des défis du Programme de législation de la commune.

Les prescriptions de l'inventaire du patrimoine seront inscrites dans le Règlement des constructions en cours de révision et elles auront une influence sur la révision du Plan d'aménagement de zones. ★



© V. MOULIN

L'OBJET DU PATRIMOINE

Acquise en 2018 par le Musée de Bagnes, cette sculpture en plâtre de la Vierge à l'enfant est une œuvre de l'artiste suisse Roger Ferrier (1901-1977). Mesurant cinquante-trois centimètres, elle porte l'inscription «R. Ferrier 1947» sur son socle. Cette sculpture est une reproduction de l'imposante statue en bois de Notre-Dame de la Paix (en latin *Regina Pacis*) exposée dans l'oratoire de Verbier-Village. Béni le 8 décembre 1941, l'oratoire fut réalisé sous l'impulsion du chanoine Henri Germanier, recteur de la paroisse de Verbier. En pleine tourmente mondiale, le monument devait exprimer un sentiment de gratitude et de protection.

Né à Saint-Sulpice dans le canton de Neuchâtel, Roger Ferrier passe la majeure partie de sa vie à Genève, où il enseigne à l'École des beaux-arts et à l'École des arts industriels. Sa production personnelle est considérable et il excelle dans l'art du portrait. En Valais, il réalise le bas-relief en stuc de la tribune de l'église abbatiale de Saint-Maurice lors des travaux de restauration de 1929-1933. Ce bas-relief fut malheureusement supprimé en 1946 après un agrandissement de la balustrade et la mise en place d'un orgue plus grand. À Verbier, le talent du sculpteur peut encore être admiré grâce à la conservation du patrimoine bâti, dont fait partie l'oratoire Notre-Dame de la Paix. ★

Julie Lapointe Guigoz



AIDES ET SUBVENTIONS POUR L'ÉNERGIE ET LE LOGEMENT

La commune s'engage pour favoriser la transition énergétique et renforcera encore ses dispositifs d'aide dans les années à venir. La famille Joris a bénéficié de ce programme pour rénover son logement.

La commune poursuit une politique proactive en vue d'accompagner la transition énergétique. Subsidièrement au canton, elle alloue différentes subventions liées à la construction et à la rénovation des habitations. C'est l'entreprise Altis qui gère les demandes pour la commune (liste des subventions et informations pratiques dans l'encadré).

Romain Joris a bénéficié de ce programme de soutien pour rénover, au Châble, une grange de 1830 qui avait déjà été transformée il y a quarante ans par les parents de son épouse. «Nous voulions refaire entièrement le bâtiment et nous avons décidé d'en profiter pour en faire un logement à basse consommation. Nous avons complètement refait l'isolation, changé les fenêtres, installé des panneaux solaires et un système de pompe à chaleur. Nous avons aussi récupéré un bagnard. Enfin, nous avons décidé de mettre toutes les pièces à vivre sous le toit. Elles sont chauffées exclusivement avec le bagnard et les chambres sont au rez-de-chaussée. Elles sont tempérées avec la pompe à chaleur.» L'évidence d'installer les pièces à vivre sous le toit s'est imposée tant pour des raisons de chaleur que de lumière.

Romain Joris a déposé un dossier pour obtenir des subventions pour la transformation de son logement. «Comme nous étions en zone village, nous devons couvrir notre toit avec des ardoises. Nous avons reçu la subvention prévue pour ce type de couverture et nous avons aussi bénéficié d'une subvention pour l'amélioration de la classe énergétique du bâtiment. Nous sommes montés de quatre classes avec les travaux réalisés.»

«C'est le canton qui traite la plupart des demandes de subventions énergétiques, dans le cadre de son Programme bâtiments, explique Cédric Felley, l'architecte communal. La commune se base ensuite sur la décision du canton pour fournir une aide subsidiaire. Les montants promis par la commune sont de CHF 595 913.50 pour 2020, CHF 911 630.50, pour 2021 et CHF 1 215 000 pour 2022, jusqu'à ce jour.»

Pour Romain Joris et sa famille, ces subventions ont permis de gagner du confort tout en économisant substantiellement sur la consommation d'énergie: «Notre habitation familiale économise 75% des consommations de chauffage et la production photovoltaïque compense la totalité des besoins en électricité.» La famille ne cache pas sa satisfaction et Romain Joris incite les personnes qui se lancent dans les travaux à prendre le temps de faire les demandes de subvention possibles. «Sans les subventions, nous n'aurions pas pu mener à bien notre projet avec la même ambition énergétique», conclut-il. ★

**Pour en savoir plus: www.valdebagnes.ch/aides-subventions
Vous y trouverez une présentation détaillée, les documents nécessaires ainsi que les descriptifs des procédures pour bénéficier des aides.**

Programme bâtiments de l'État du Valais:
<https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/valais>

Les subventions énergie et logement existantes

La commune soutient:

- l'améliorations de l'isolation;
- l'amélioration de la classe CECB pour l'efficacité énergétique globale;
- les chauffages à bûches et à pellets;
- les chauffages à bois automatiques remplaçant les chauffages au mazout, au gaz ou à l'électricité;
- les pompes à chaleur air-eau;
- les pompes à chaleur géothermique;
- les installations solaires thermiques;
- les constructions Minergie-P et CECB A/A;
- la limitation des débits de rejets des eaux pluvieuses.

DES PRODUITS DE LA RÉGION POUR LES ENFANTS DU CO ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Les enfants inscrits aux Maïnoz, aux Moussaillons et Au Bois de Quat'Sous et les adolescent-e-s du CO bénéficient des mets préparés dans les cuisines du CO. Les labels Fourchette Verte et Cuisinons notre région sont au menu.



Depuis la rentrée scolaire, David Baillifard est le nouveau responsable de la nouvelle unité de production de repas située dans le Cycle d'orientation de Val de Bagnes. Avec son équipe de quatre personnes – lui-même, deux cuisiniers et une aide de cuisine – ils préparent les repas des cent trente élèves qui mangent chaque jour dans l'établissement. L'ancien chef de production de l'Hôpital de Martigny a aussi pour mission de livrer le repas de midi et les collations – du matin et de l'après-midi – aux trois structures d'accueil Crèche-UAPE des Maïnoz, à Vollèges, des Moussaillons, au Châble, et du Bois de Quat'Sous, à Versegères. «Nous livrons tous les jours des repas cuisinés par nos soins à ces trois structures. Elles reçoivent les mets froids et les réchauffent sur place», explique David Baillifard. Au total, la cuisine du cycle d'orientation produit quelque trois-cent-cinquante repas par jour.

Les mets livrés pour les collations sont aussi préparés dans l'unité de production. «Nous sommes très sensibles à la santé des enfants, explique Matthieu Moulin, le nouveau directeur opérationnel Jeunesse, formation et cohésion social de la commune. Il est important que

nous fournissions des produits de qualité non seulement pour les repas, mais aussi pour les en-cas que les enfants consomment. Pour tous les aliments qui leur sont donnés, nous respectons les exigences des labels Fourchette Verte et Cuisinons notre région, afin de fournir des produits de qualité qui favorisent les circuits courts et l'approvisionnement dans la région.» Le label Fourchette Verte est connu de longue date. Cuisinons notre région est plus récent. Il est promu par le canton du Valais dans le

cadre de ses efforts pour suivre l'Agenda 2030 de l'ONU et s'applique à garantir des repas équilibrés, cuisinés avec des produits provenant essentiellement de la région. Pour David Baillifard, appliquer ce label était une évidence: «S'approvisionner avec des produits frais de saison et respecter les circuits courts convient parfaitement à notre approche du métier. C'est donc avec grand plaisir que nous respectons ces exigences avec mon équipe. Elles ne peuvent que nous pousser à nous améliorer.» ★



Découverte des fromages au CO

Le CO de Val de Bagnes a profité des Swiss Cheese Awards pour proposer aux élèves la découverte des fromages de la région, en collaboration le label «Grand Entremont - Le goût des cimes» qui a offert les fromages. Tous les élèves étaient invités à déguster un plateau de fromages de la région. Un peu moins de 200 élèves ont répondu à l'invitation. «Nous voulions faire découvrir ces fromages et profiter de faire la promotion de la manifestation pour inciter les enfants à la découvrir en famille», explique David Baillifard.

MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS 2022

Le 18 novembre, la commune a primé nonante-huit personnes dans les domaines de la culture et du sport. Félicitations aux lauréats!

Sport

Mérites

Ski alpinisme
Léo Besson

Ski alpin
Margaux Dumont
Janet Gabin
Luc Roduit

Ski freeride
Simon Perraudin

Bike Club
Charlie Meier

Moto Club de Bagnes
Loris Gaillard

Rallye
Mike Coppens
Stéphane Fellay
Jonathan Michellod
Christophe Roux

Athlétisme
Adrien Farquet
Marius Farquet

Distinctions

Ski alpinisme
Yoan Farquet
Kilian Léger

Ski alpin
Saskia Amaudruz
Denis Corthay
Stan Felder
Carla Riethmann
Maxime Schär

Ski de fond
Eva Berclaz
Elias Besson
Charlotte Carron
Julie Carron
Chloé Michellod
Robin Michellod

Bike Club
Florian Bocquel
Billie Meier
Loé Meier
Fabrice Tirefort
Alexander Williams

Moto Club de Bagnes
Thierry Dorsaz
Bruno Farquet
Yannick Joris
Kélien Michaud
Rémi Rosso

Rallye
Sergio Pinto

Athlétisme
Clémence Bruchez
Zoé Delamorclaz
Zoé Fellay
Mathias Genoud

Gaspard Robert
Amélie Saillen
Timéo Saillen

Basket
Ève Besson
Maël Corthay
Réanne Farinet
Grégory Fellay
Tiffany Murisier
Matti Portner
Curling Club
Olivier Fellay
Loïs Gaillard
Marc Guanziroli
Andy Maret

FC Vollèges – Juniors D
Augustin Bouilliez
Sacha Burgazzoli
Bastien Corthay
Deniz Dünder
Julien Farquet
Loé Frossard
Simon Léger
Noa Marchetti
Axel May
Alexis Moulin
Lionel Raboud
Diego Rodriguez
Timéo Saillen
Benjamin Sauthier

Culture

Mérites

Fanfares, fifres, tambours, majorettes
Agathe Collombin

Distinctions

Fanfares, fifres, tambours, majorettes
Delphine Abbet
Guillaume Amos
Émilien Bruchez
Line Bruchez
Thomas Delamorclaz
Jessica Filliez
Marie Gaillard
Simon Maret
Maxime Taramarcaz

Mérite culturel de 10 à 40 ans d'activité

10 ans
Lucien Fellay
No s'atro Bon Bagna

25 ans
Anne Giroud
Fifres et tambours
Olivier Fellay
Société de chant
Edelweiss

30 ans
Marie-Christine May
Les Cœurs-Unis
Céline Gay-Delamorclaz
L'Avenir de Bagnes
Thomas Delamorclaz
L'Avenir de Bagnes
Frédéric Theux
L'Avenir de Bagnes
Félicien Bircher
L'Avenir de Bagnes
Martine Gailloud
Carnabagnes-Chenegouga
Tristan Colomb
Carnabagnes-Chenegouga

35 ans

Béatrix Baillifard
No s'atro Bon Bagna
Olivier Oertle
No s'atro Bon Bagna
Narcisse Seuret
Société de chant
La Gentiane

40 ans

Josette Michaud
Société de chant
La Gentiane
Louis-Ernest Sidoli
Les Cœurs-Unis
Pierre-André Gaillard
L'Avenir de Bagnes

Mérites spéciaux

Martin Bender
Champion suisse Pro U19 VTT et champion du monde junior de freeride

Aurélien Gay
Ski-alpinisme
Champion d'Europe U23 - individuel (Boi Taüll Pyrénées)
Champion d'Europe U23 - vertical (Boi Taüll Pyrénées)
2^e aux Championnats suisse U23 - vertical

Sybille Blanjean
Vainqueur de l'Xtreme de Verbier

Zoé Marchetti
Pour son activité / intégration à l'école de cirque professionnelle aux États-Unis à titre d'encouragement

Afro Colombari
Pour l'ensemble de sa carrière comme joueur licencié en pétanque. Le plus vieux licencié de Suisse – 90 ans



Mérites spéciaux: Martin Bender, Sybille Blanjean, Aurélien Gay, Afro Colombari et la maman de Zoé Marchetti entourés de Vincent Michellod, Christophe Maret et Florent Troillet.